

2025002163

Service public fédéral Stratégie et Appui

10 MARS 2025. - Circulaire n° 749. - Adaptation du montant de l'indemnité kilométrique. - Période du 1^{er} avril 2025 au 30 juin 2025

Aux services publics fédéraux et aux services qui en dépendent, au Ministère de la Défense, ainsi qu'aux organismes d'intérêt public appartenant à la fonction publique fédérale administrative telle que définie à l'article 1^{er} de la loi du 22 juillet 1993 portant certaines mesures en matière de fonction publique,

Cher Collègue, Madame, Monsieur,

En application de l'article 74 de l'arrêté royal du 13 juillet 2017 fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale, le montant de l'indemnité kilométrique est fixé à 0,4320 euro du kilomètre pour la période du 1^{er} avril 2025 au 30 juin 2025.

En application de l'article 3bis de l'arrêté royal du 24 décembre 1993 portant exécution de la loi du 6 janvier 1989 de sauvegarde de la compétitivité du pays, inséré par la loi du 23 avril 2015 concernant la promotion de l'emploi, l'indice des prix à la consommation visé à l'article 74, § 1^{er}, de l'arrêté royal du 13 juillet 2017 précité est remplacé par l'indice santé lissé.

Ce montant est fixé comme suit : Première partie :

80% de l'indemnité kilométrique précédente x
 indice santé lissé (moyenne - janvier/février 2025)
 indice santé lissé (moyenne - octobre/novembre 2024
 janvier/février 2025)

ou

80 %	$0,4290 \times \left[\frac{131,525}{130,85} \right] = 0,34497 \text{ EUR}$	80% van	$0,4290 \times \left[\frac{130,85}{130,85} \right] = 0,34497 \text{ EUR}$
------	---	---------	--

Deuxième partie :

20% de l'indemnité kilométrique précédente x Essence 95 RON E10 + Diesel B7 (moyenne - janvier/février 2025)

Essence 95 RON E10 + Diesel B7 (moyenne - octobre/novembre 2024 janvier/février 2025)

ou

20 %	$0,4290 \times \left[\frac{(1.75195)}{(1.72575)} \right]$	= 0,08710 EUR	20% van	$0,4290 \times \left[\frac{(1.75195)}{(1.72575)} \right]$	= 0,08710 EUR
------	--	---------------	---------	--	---------------

Montant total :

 $0,34497 \text{ EUR} + 0,08710 \text{ EUR} = 0,4320 \text{ EUR}$

La Ministre de l'Action et de la Modernisation publiques, chargée de la fonction publique,

V. MATZ